

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE
RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE TENUE LE 17
DÉCEMBRE 2009, À 13 H 30, À LA SALLE
LA GRANDE RIVIÈRE, BEST WESTERN, À
ROUYN-NORANDA, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE M. JEAN-MAURICE
MATTE, PREMIER VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS :

Mesdames Anne-Marie Béland
Stéphanie Lamarche
Linda Perron Beauchemin
Messieurs Mario Provencher
Arnaud Warolin
Daniel Rancourt
André Vézeau
Carol Nolet
Marc Bibeau
Jacques Riopel
Bernard Gauthier
Bernard Flébus
Normand Houde
Luc Dupuis
Daniel Bernard, député
François Gendron, député

ÉTAIENT ABSENTES ET ABSENTS :

Mesdames Johanne Jean
Mélicca Desrochers
Messieurs Ulrick Chérubin
Philippe Barette
Pierre Corbeil, député et ministre

Les observateurs :

Mesdames Aline Sauvageau, bureau du ministre Corbeil
Gracia Laforge, MAMROT
Monsieur Denis Moffet, MAMROT

Le personnel :

Mesdames Martine Rioux, directrice générale
Nathalie Dallaire, agente de développement
Diane Guillemette, responsable des communications
Messieurs Simon Letendre, directeur adjoint
Serge Maheux, analyste
Steve Audet, agent de développement
Samuel Doré, agent de développement
Pierre-Philippe Dupont, agent de développement
Jean-François Turcotte, agent de développement

1. MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux membres présents. Il animera la rencontre en remplacement de M. Chérubin en vacances.

Il souhaite la bienvenue à M. Carol Nolet, récemment nommé par la MRC de La Vallée-de-l'Or en remplacement de Mme Céliane Taillefer. Il est également heureux de constater la présence des députés dont le nouveau calendrier de l'Assemblée nationale permet maintenant de revenir plus tôt dans leur comté en décembre et en janvier. Il invite par ailleurs tous les membres à un 5 à 7 à la fin de la réunion dans les locaux de l'organisme.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture,

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. André Vézeau d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de le laisser ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2009

Mme Martine Rioux fait état de différents points traités au procès-verbal du 26 novembre à l'aide d'un tableau récapitulatif.

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par M. Bernard Gauthier, d'accepter le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ENTENTE AGROALIMENTAIRE

M. Steve Audet rappelle que la demande d'entente spécifique en agroalimentaire est toujours en attente d'une réponse de la part du Conseil du Trésor. Ce dernier se rencontre une dernière fois le 24 décembre 2009 et reprend ses travaux le 13 janvier 2010.

Par ailleurs, l'UPA rencontrait ses membres au Témiscamingue tout dernièrement, lesquels ont parlé haut et fort afin que la situation se règle d'ici le 10 janvier 2010. Sinon, il faut prévoir des manifestations et des pressions qui auront des impacts sur d'autres secteurs de l'activité économique régionale.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des partenaires régionaux interpellait, en février et avril 2009, les différents ministères dans le cadre de la crise structurelle du revenu chez les producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue afin de mettre en place rapidement des mesures spécifiques pour freiner la crise et assurer la pérennité du secteur agricole de la région;

CONSIDÉRANT que l'entente devait même être signée l'été dernier, mais qu'aucune nouvelle n'est disponible, si ce n'est que le dossier devrait être discuté au Conseil du Trésor, lequel se réunit pour la dernière fois cette année le 24 décembre;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue et le milieu régional sont très inquiets des délais qui perdurent dans le cadre de l'entente agroalimentaire souhaitée par l'ensemble de la communauté régionale et les ministères concernés;

CONSIDÉRANT que cette demande d'entente a pourtant été bien accueillie par l'ensemble des ministères dont certains préconisent même l'avènement de budgets régionalisés rapidement;

CONSIDÉRANT que tout dernièrement, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue rencontrait les producteurs de la région afin de leur rendre compte, malheureusement, de l'état stagnant du dossier;

CONSIDÉRANT que devant la situation, les producteurs ont parlé haut et fort et qu'ils donnent jusqu'au 10 janvier 2010 avant de manifester et de faire des revendications qui auront des impacts sur d'autres secteurs de l'activité économique régionale;

115-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Jacques Riopel, de faire appel au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, pour qu'il intervienne rapidement afin de redonner des signes d'espoir aux producteurs de la région et pour que le Conseil du Trésor s'attarde sur ce dossier avant les fêtes en donnant une orientation claire quant à cette entente qui a fait l'objet d'un large consensus et d'une mobilisation sans précédent de la part de l'ensemble des organismes et ministères concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Selon le contexte, il faudra prévoir des communications, de même qu'inclure des copies conformes de la lettre envoyée au premier ministre, et ce, aux différents ministres concernés.

5. CRÉNEAU ACCORD-BOEUF

Le 11 novembre 2009, la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) sollicitait l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) afin de recevoir une offre de service pour la participation de M. Pierre Labelle à la coordination intérimaire du créneau d'excellence « Agriculture nordique axée sur la production bovine ».

Le mandat confié à M. Labelle vise à soutenir le développement du Créneau d'excellence pour la constitution de l'organisation phare ainsi que de la mobilisation et de la concertation des acteurs du système productif.

Mme Martine Rioux informe les membres que le bureau de direction a entériné une aide financière de 24 000 \$ dans le cadre de la mise en place du créneau d'excellence « Agriculture nordique axée sur la production bovine » pour l'embauche de M. Pierre Labelle. Elle souligne que M. Labelle a également démarré les créneaux MISA et SCISA.

6. RESSOURCES NATURELLES

6.1 PROJET DE LOI SUR LES MINES

M. Pierre-Philippe Dupont rappelle aux membres que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a fait parvenir à la CRÉ, le 17 août dernier, un document de travail intitulé « Proposition de modifications à apporter à la Loi sur les mines » dans le but de consulter cette dernière sur les orientations proposées. Le 22 septembre 2009, un avis régional commentant les modifications préconisées par le MRNF a été déposé. Le 2 décembre dernier, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, a présenté à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi 79 visant à modifier l'actuelle Loi sur les mines.

L'Abitibi-Témiscamingue étant la principale région minière du Québec, la CRÉ déposera un mémoire conséquent relatif au projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines. Dans l'optique où le projet de loi actuel ne diffère pas énormément du document de travail intitulé « Proposition de modifications à apporter à la Loi sur les mines » sur lequel la CRÉ a consulté différents groupes régionaux, il est donc proposé de demander à la Table régionale sur les ressources minérales de fournir à la CRÉ une série de recommandations relatives au projet de loi. Celles-ci seront combinées à certaines propositions déposées dans l'avis régional n'ayant pas été considérées par le législateur. Il serait aussi pertinent d'intégrer certains éléments émanant des discussions qui auront lieu au Forum régional sur l'industrie minière si le calendrier de dépôt des mémoires le permet.

La CRÉ demandera formellement d'avoir la possibilité de présenter son mémoire en commission parlementaire si cette dernière a lieu.

Les membres sont d'accord avec l'approche.

6.2 CONFORMITÉ DES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION FORESTIÈRE

Par son projet de loi no 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le gouvernement confiera aux CRÉ la responsabilité de mettre sur pied et de coordonner des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) sur l'ensemble du territoire forestier au Québec.

Le modèle prévu par le MRNF est que les tables GIRT épousent les limites des Unités d'aménagement forestier (UAF). Les UAF sont des territoires de référence pour la gestion forestière.

En Abitibi-Témiscamingue, 82 % du territoire est couvert par des tables GIRT, dont les limites correspondent à celles des MRC. Ces tables ont été initiées et sont coordonnées par les MRC. La fonction d'une table GIRT concerne l'acceptabilité sociale de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire; il faut donc un territoire socialement reconnu, donc celui des MRC.

Le 30 septembre 2009, une lettre adressée par la CRÉ à la direction régionale du MRNF indiquait la position des intervenants de la région voulant que les tables GIRT de la région épousent les limites des MRC. Cette position a fait l'objet d'une validation préliminaire par les intervenants au dossier, notamment auprès de la Conférence des préfets le 31 août 2009. Cette position a été défendue par la CRÉ en commission parlementaire le 2 septembre dernier.

CONSIDÉRANT le territoire de référence de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) ainsi que celui de sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) qui correspond à la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, tels que définis par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) adressée à la CRÉ de mettre sur pied des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) par Unité d'aménagement forestier (UAF) ou par regroupement de celles-ci;

CONSIDÉRANT que la fonction des tables GIRT, à savoir l'acceptabilité sociale de la mise en valeur des ressources et du territoire, requiert de regrouper les intervenants qui partagent un sentiment d'appartenance à un même territoire;

CONSIDÉRANT le réseau des tables GIRT qui existe en Abitibi-Témiscamingue depuis le début des années 2000, mis sur pied et coordonné par les municipalités régionales de comté (MRC), dont les territoires de référence sont les limites des MRC, telles que définies par le gouvernement du Québec et qui permettent de regrouper les intervenants selon les territoires d'appartenance;

CONSIDÉRANT la participation des représentants du MRNF à ces tables GIRT, l'aide financière du MRNF via l'ancien programme Faune-Forêt et le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, ainsi que la signature d'ententes issues des démarches de tables GIRT par ses représentants;

CONSIDÉRANT la démonstration, par l'expérience des années passées, de la faisabilité de travailler avec des tables GIRT dont le territoire de référence n'épouse pas celui des UAF;

116-09 :

IL EST PROPOSÉ de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau :

- d'accepter la mise sur pied des tables GIRT de l'Abitibi-Témiscamingue en partenariat entre le MRNF, les MRC et la CRÉ;
- d'accepter que les tables GIRT soient délimitées selon les territoires de MRC;
- d'allouer aux tables GIRT les fonds nécessaires à leur bon fonctionnement;
- de s'assurer que le travail des tables GIRT de l'Abitibi-Témiscamingue soit intégré dans la planification forestière touchant la région et réalisé par les directions régionales du MRNF situées en Outaouais et dans le Nord-du-Québec, et;
- de transmettre une copie conforme de cette résolution aux CRÉ de la Baie-James et de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 GROUPE FAUNE

Mme Nathalie Dallaire explique aux membres que le Groupe faune a maintenant près de 25 ans. Avec les nouveaux mandats de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), la composition du Groupe est à revoir. Dans le cadre des travaux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), il est question d'ouvrir la participation à une assemblée faune qui pourrait travailler en particulier sur ce plan.

7. FONDS :

7.1 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

M. Serge Maheux présente les recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement touristique. Il souligne que les demandes dépassent les 2 M\$ et que les sommes engagées pour l'année 2009-2010 s'élèvent à 225 000 \$.

Les membres s'interrogent sur les critères du Fonds.

Mme Stéphanie Lamarche rappelle que ces critères ont été adoptés par les membres du conseil d'administration de la CRÉ et qu'un comité a été mis en place pour faire l'analyse des dossiers déposés à ce fonds.

M. Jean-Maurice Matte aurait aimé recevoir les recommandations quelques jours avant la réunion, la CRÉ étant imputable des décisions.

Selon M. François Gendron, il serait difficile de refaire l'analyse en conseil d'administration. Il faut avant tout savoir si le dossier est « attaché », s'il répond aux critères et pourquoi il est accepté ou refusé.

M. Daniel Rancourt souhaite que les critères soient déposés de nouveau auprès des membres du conseil d'administration. Il faudrait également recevoir les recommandations une semaine à l'avance pour prendre connaissance des demandes. De plus, des considérants devraient accompagner les recommandations pour comprendre pourquoi un projet est accepté ou refusé.

M. Maheux souligne également que des projets ont été reportés pour la programmation 2010-2011.

117-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Daniel Rancourt, d'accepter les recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement touristique pour l'année 2009-2010. Par ailleurs, et à l'avenir, les recommandations du comité devront parvenir au conseil d'administration au moins une semaine à l'avance, les critères du Fonds être déposés de nouveau auprès des membres et les recommandations être accompagnées de considérants expliquant pourquoi un projet est recommandé ou non.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

M. Samuel Doré explique que le Forum jeunesse s'engage dans un nouvel appel de projets au Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). Il vient d'ailleurs de terminer une tournée des territoires afin d'expliquer pourquoi le Forum s'engage dans une nouvelle programmation et pourquoi il n'y en avait plus depuis quelques années.

Cet appel de projets permettra au Forum de connaître les besoins des jeunes à l'échelle locale, territoriale et régionale. Le Forum entend répartir le FRIJ par tranches de 50 000 \$ par territoire de MRC. Un comité d'analyse composé de deux personnes issues de chaque territoire évaluera les projets, dont les recommandations seront déposées de nouveau au conseil d'administration du Forum et ultimement au conseil d'administration de la CRÉ. Un appel de candidatures a été lancé dans les journaux pour créer le comité d'analyse.

8. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA : COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Les membres prennent acte de la résolution de la Ville de Rouyn-Noranda quant à leur demande pour la tenue d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction.

9. RENCONTRE AVEC LA CRÉBJ

Une rencontre est prévue avec la CRÉ de la Baie-James en janvier ou février 2010. Il y sera question du ComaxAT et du ComaxNord ainsi que du Plan Nord.

M. Riopel souligne qu'il est en effet important de se rapprocher. La CRÉBJ en émet également le souhait. Il faut aussi penser aux travaux des tables GIRT.

Il est question d'accueillir, au conseil d'administration, les gens du Secrétariat aux alliances économiques avec les Cris pour faire le point de leurs travaux avec eux. M. Ted Mooses vient d'accepter la présidence du Secrétariat et a été délégué par les Cris. Les relations de l'Abitibi-Témiscamingue avec les Cris semblent bien enclenchées. De leurs côtés, les membres du ComaxAT sont à questionner leurs mandats et leurs façons de faire.

Il est proposé de faire le point avec les deux organismes qui interviennent dans le nord avant de rencontrer les gens de la CRÉBJ.

10. COMMISSION SUR LA RURALITÉ

10.1 PRÉSIDENTE

Mme Anne-Marie Béland souhaite quitter la présidence de la Commission sur la ruralité. Elle se retire tranquillement de plusieurs implications et aspire à un peu de repos après plusieurs années de bénévolat. La Commission accueillera cinq nouvelles recrues en janvier. Mme Béland souhaite profiter de cette occasion pour passer le flambeau et permettre au groupe de commencer avec une nouvelle présidence. Elle propose la candidature de M. Michel Cliche, en ce moment vice-président de la Commission.

118-09 :

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Lamarche, appuyée par M. Luc Dupuis, de nommer M. Michel Cliche président de la Commission sur la ruralité de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. POINTS D'INFORMATION
11.1 PAUVRETÉ

Le 7 décembre dernier, le président de la CRÉ, M. Ulrick Chérubin, remettait à la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Lise Thériault, ses recommandations sur les mesures de lutte à la pauvreté relatives au premier plan de lutte à la pauvreté.

Le président a rappelé à la ministre déléguée que plusieurs personnes avaient contribué à la production de ce bilan et partagent les recommandations qui s'y trouvent. Il lui a également souligné la volonté de la CRÉ d'assumer, avec les personnes et les organisations concernées, un leadership dans l'organisation des interventions régionales et locales de lutte à la pauvreté.

Une cinquantaine de personnes a été invitée, douze ont quitté la rencontre indiquant que leur priorité concernait le salaire minimum et autres préoccupations individuelles. Le tout s'est déroulé de façon respectueuse. La ministre a pris beaucoup de notes et les discussions se sont déroulées très ouvertement.

Il reste à trouver des façons de soutenir la mobilisation dans les territoires. Une rencontre est prévue à cet effet incessamment entre la CRÉ, Emploi-Québec et l'Agence de la santé et des services sociaux, ainsi que le MAMROT.

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. André Vézeau profite de la fin des discussions pour remercier Mme Martine Rioux, M. Simon Letendre et le ComaxAT pour leur travail de soutien auprès de la communauté de Malartic dans le cadre du projet Osisko. Plusieurs avancées importantes ont été faites grâce à leur soutien. Il souligne par ailleurs la présentation de Mme Rioux à la Chambre de commerce de Val-d'Or où elle a expliqué le rôle de la CRÉ, une prestation qui lui a permis de comprendre davantage le travail de la CRÉ.

Mme Rioux remercie M. Vézeau et souligne qu'à la suite de cette présentation, des rencontres avec les journalistes et autres intervenants (chambres de commerce, tables maires) devraient avoir lieu pour expliquer les rôles ou certains enjeux de développement.

La rencontre est levée à 16 h 30.